



Marloie, le 6 décembre 2023

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE WELLIN

**Compte-rendu de la réunion de la Commission
Locale de Développement Rural**

Maison des Associations à Wellin, le 30 novembre 2023



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : choisir les projets à proposer au Collège dans le cadre du budget participatif et faire le point sur les dossiers en cours.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

| QUOI ? | QUAND ? | QUI ? |
|---|-------------------------------------|----------------|
| Pour le budget participatif, proposer les projets retenus par la CLDR au Collège | Début décembre | Commune et FRW |
| Présenter le projet d'oratoire lors d'une réunion de CLDR ouverte aux habitants de Fays-Famenne | Dès qu'une esquisse sera disponible | Commune |
| Relancer les propriétaires pour la voie lente Neupont - Chanly | Dès que possible | Commune |
| Relancer le DNF pour la valeur des peuplements pour la voie lente | Dès que possible | Commune |
| | | |

Légende :

-  Validation, décision

-  Commentaires, échanges, discussions

o  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)

o  Date de réunion, échéance...

À L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2023

✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 5 octobre 2023 est approuvé sans modification.

2. Budget participatif

2.1. Rappel du contexte

Dans son Plan Stratégique Transversal, le Collège avait prévu de réserver un budget pour des projets citoyens. Il a donc décidé de mettre 5.000 € à disposition de la CLDR et autant de la CCATM pour mettre en œuvre un ou plusieurs projets (moyennant validation par le Collège).

Lors de sa séance du 28 septembre 2023, le Conseil communal a approuvé le règlement relatif à l'affectation de ce budget (voir en annexe 1).

Lors de la réunion du 5 octobre 2023, les membres de la CLDR ont identifié 9 projets susceptibles de rentrer dans le cadre du budget participatif.

Ensuite, la commune et la FRW ont analysé la faisabilité de ces projets, leur coût et leur recevabilité (par rapport au règlement du budget participatif).

Il s'agit maintenant pour les membres de la CLDR :

- De déterminer la recevabilité de chaque projet.
- De choisir le ou les projets à proposer au Collège.

Enfin, le Collège devra valider ce ou ces projets, qu'il faudra ensuite mettre en œuvre.

2.2. Analyse de la recevabilité des projets

L'analyse détaillée de chaque projet est en annexe 2.

1. Aménagement (des abords) d'un petit oratoire à Fays-Famenne



Les participants sont bien d'accord qu'il faut d'abord construire l'oratoire avant d'aménager ses abords. Le budget prévu pour la construction (6.200 €) semble faible car il faudra sécuriser la cloche (vol, déprédations...). Actuellement, rien n'est encore prévu.



Les participants souhaitent que le projet d'oratoire soit présenté lors d'une réunion de CLDR, en y invitant les habitants de Fays-Famenne (et les seconds résidents).



Le projet n'est PAS RECEVABLE car sa mise en œuvre ne pourra pas se faire rapidement. Mais, le projet pourra être reproposé lors d'une future édition du budget participatif.

2. Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir faire



La difficulté est de préciser qui peut se charger de cette organisation. Les participants estiment qu'un prestataire de service pourrait s'en occuper (ateliers, communication...). Il faudrait rédiger un cahier des charges, puis passer le marché. Une participation de la CLDR pourrait alors juste être nécessaire le jour J.



Le projet est RECEVABLE.

3. Installation de bancs sur le circuit de la Calestienne



Le projet est RECEVABLE moyennant l'intervention du Service Technique Communal pour le placement et l'entretien.

4. Achat d'une joëlette à assistance électrique et promotion



D'une part, la joëlette de l'Office du Tourisme n'est pas utilisée ; faut-il s'entêter dans cette approche ? Mais, d'autre part, quatre itinéraires adaptés de promenades sont en préparation avec l'aide du Parc naturel de l'Ardenne méridionale et du service All access de la Province de Luxembourg. Ces itinéraires vont faire l'objet d'une promotion spécifique, avec l'objectif de faire évoluer les choses. Le point de vue à la sortie de Sohier sera aussi équipé avec un banc et un banc/table adaptés.



Les participants estiment qu'il faut insister sur la promotion et susciter l'utilisation : mobiliser le plus de structures possibles (commune, Office du tourisme, centre sportif, Altéo...), organiser des événements, valoriser les activités existantes (marches ADEPS...), bien mettre la joëlette en évidence dans les locaux de l'Office du Tourisme...



Au niveau du financement complémentaire, plusieurs pistes sont envisageables : le Commissariat Général au Tourisme, l'Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AVIQ)... et peut-être aussi le Parc naturel d'Ardenne méridionale qui travaille sur le sujet.



Le projet est RECEVABLE à condition de trouver le financement complémentaire et de s'assurer de la collaboration de l'Office du Tourisme.

5. Promotion des appareils de fitness placés devant la Maison des Associations



Les participants confirment que l'utilisation des appareils n'est pas aisée et qu'ils ne sont pas toujours adaptables à la taille de la personne ; les utilisateurs sont donc surtout des habitués.



L'idéal serait d'organiser plusieurs séances d'initiation, éventuellement avec un côté intergénérationnel. Le panneau explicatif placé sur le site pourrait être complété par des QR-code qui renverraient vers des vidéos explicatives, plus compréhensibles que les dessins et textes.



Le projet est NON RECEVABLE car la portée de l'évènement risque d'être limitée. Il serait intéressant de contacter Eloïse Lambotte (hall des sports) pour voir si elle pourrait se charger d'organiser quelques séances d'initiation.

6. Remise en état du parcours VITA



Une visite sur place a montré que le parcours VITA est globalement en bon état. Il y a juste quelques petits travaux d'entretien à faire : replacer un panneau, dégager un arbre déraciné, refixer un support...



Le projet est NON RECEVABLE car il ne constitue pas un investissement. A la fin de l'hiver, le Service Technique Communal pourra facilement faire un passage pour l'entretien du parcours et régler les quelques problèmes remarqués lors de la visite.

7. Création de parkings pour les vélos



L'intérêt du projet est de favoriser l'usage du vélo. Il faudra donc repérer les lieux intéressants et choisir le matériel adéquat. Ce sera aussi à voir en fonction des projets en cours ; l'octroi de subventions implique souvent l'aménagement d'un range-vélos (exemple de la maison rurale de Lomppez).



Le projet est RECEVABLE moyennant l'intervention du Service Technique Communal.

8. Aménagement d'un espace de barbecue



Les participants insistent pour que l'aménagement soit particulièrement costaud, pour résister aux déprédations. Il faudra aussi prévoir une zone de parcage pour les véhicules. Et il sera peut-être nécessaire d'interdire l'utilisation du barbecue en période de sécheresse.



Le projet est RECEVABLE moyennant l'intervention du Service Technique Communal.

9. Mise à disposition de « kits sécurité »



Les personnes qui courent, qui se promènent... disposent généralement de l'équipement nécessaire. Vu le faible coût d'un gilet réfléchissant, est-ce le rôle de la commune d'en acheter ou la responsabilité de chacun ? En fournir ne signifie pas encore que chacun va le porter lorsqu'il sort !



Le projet est NON RECEVABLE car il ne constitue ni une dépense d'investissement, ni un évènement à portée communale. Néanmoins, ce kit de sécurité pourrait constituer un petit cadeau lors d'évènements avec les enfants (Place aux Enfants, stage cycliste, Saint-Nicolas...).

2.3. Priorisation

Les cinq projets recevables sont notés sur une feuille. Chaque membre de la CLDR qui le souhaite reçoit 3 gommettes et peut les coller en face du ou des projets qu'il préfère. Le projet qui reçoit le plus de gommettes est prioritaire.

Les résultats :

| | |
|---|---------|
| - Achat d'une joëlette à assistance électrique et promotion | 11 voix |
| - Installation de bancs sur le circuit de la Calestienne | 8 voix |
| - Création de parkings pour les vélos | 7 voix |
| - Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir-faire | 3 voix |
| - Aménagement d'un espace de barbecue | 1 voix |

Le projet prioritaire soumis au Collège est donc l'achat d'une joëlette à assistance électrique et sa promotion.



Ces résultats seront transmis au Collège avec le compte-rendu de la réunion. La CLDR sera informée des suites à donner.

3. Etat d'avancement des projets

3.1. Maison rurale de Lomprez

Ce projet, estimé à 2.053.000 € (TVA et honoraires compris), bénéficie de deux subventions :

- Le développement rural : la Ministre Tellier a accordé une convention-faisabilité (avance de 20.000 € pour les frais d'études). Une convention-réalisation apportera l'essentiel du financement, avec un total maximum de 680.000 €.
- Le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) : la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet relatif à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et recevra 712.126 €.

Ces deux montants sont plafonnés.

Le projet nécessite l'obtention d'un permis unique (permis d'urbanisme + permis d'environnement) ; il a été délivré le 23 novembre 2023. Un seul petit changement intervient : les pompiers ont demandé un escalier de secours supplémentaire.

Au niveau des procédures administratives, le projet définitif est maintenant complet et va être envoyé à l'administration du développement rural, pour accord et préparation de la convention-réalisation. Lorsque la Ministre Tellier aura signé cette convention, la commune pourra lancer la procédure de marché public. Pour le volet énergie, le marché doit être attribué pour septembre 2024.

3.2. Liaison lente Neupont - Chanly



La commune a envoyé une offre d'achat à chaque propriétaire de parcelle ; certains n'ont pas répondu et d'autres souhaitent que ça avance ! Le Collège va faire le point, mais il faudra relancer certains propriétaires, y-compris la Société Wallonne du Logement pour la parcelle qui permettrait de relier la rue de la Fache à Chanly.



Par ailleurs, le DNF n'a pas encore transmis son estimation de la valeur des peuplements forestiers concernés par le projet. La commune le relancera.

3.3. Chaufferie bois et réseau de chaleur

L'entreprise en charge des travaux doit justifier ses augmentations de prix.

4. Divers



8 décembre à 19h00 : Wellin en Lumière (inauguration des illuminations de Noël avec cracheur de feu, chocolat et vin chauds, tartiflette...).



16 décembre : marche de Noël à Sohier



22 décembre : apéro des jeunes 😊

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet

Présents le 30/11/23 :

- Annick MAHIN (Présidente), Olivia LAMOTTE, Bruno MEUNIER, Sylvain TRIGALET, Henri MICHEL, Jacqueline HAUSEN, Nathalie HENDRICKX, Jean-Luc ENGELS, Gérard LAURENT, Ingrid GODERNIAUX, Anne BUGHIN et Dominique CREPIN, Membres de la CLDR ;
- Katty ROBILLARD, Agent-relais développement rural à l'administration communale ;
- Alain Jacquet, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés le 30/11/23 :

- Philippe ALEXANDRE, Marie-Chantal BURNOTTE, Arthur GOLINVAUX, Membres de la CLDR ;
- Benoît CLOSSON, Bourgmestre, invité permanent.

Annexe 1 :

REGLEMENT RELATIF A L'AFFECTATION DU BUDGET PARTICIPATIF A LA CCATM ET A LA CLDR

(Approuvé au Conseil communal du 28/09/2023)

Article 1 : Principe

Le collège communal, conformément au code de démocratie locale, en sa séance du 13/09/2019, a décidé d'inscrire l'action suivante dans le PST :

« O.S 1.1 : Être une commune bien gérée – Action : Mettre en place une dynamique participative- 1.1.3.5 Proposer un budget participatif à une assemblée citoyenne »

Le Collège communal, afin de mettre en place cette action, propose au conseil communal d'inscrire la somme de 10.000€ annuellement à répartir équitablement entre la CCATM et la CLDR.

Article 2 : Objectifs

Au-delà de l'implication directe des assemblées citoyennes dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal, ce dispositif vise également à répondre :

- Au renforcement de la participation citoyenne ;
- A améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- A mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), le PST ou la CCATM

Article 3 : Territoire d'action

Le budget participatif porte sur le territoire de l'entité de WELLIN.

S'il s'agit d'un projet matériel, il devra se situer sur le domaine public propre de la Commune (droit réel). S'il s'agit d'un projet immatériel, il devra être accessible à tout public même s'il se déroule sur le domaine privé.

La réalisation des projets se situera donc exclusivement dans le périmètre géographique de la commune.

Article 4 : Budget

Le Conseil communal, au travers du vote annuel du budget, arrête les montants des crédits (ordinaire ou extraordinaire) consacrés au projet de budget participatif.

Chaque projet ne pourra pas consommer plus de 50% du budget total alloué (aux deux commissions).

Article 5 : Choix des projets

La CLDR et la CCATM sélectionnent chacun un ou deux projets prioritaires et le(s) soumet(s) à l'avis du Collège communal

Article 6 : Critères de recevabilité des projets

1. Le projet doit :
 - Respecter la localisation prévue à l'article 3 ;
 - Rencontrer l'intérêt général ;
 - Contribuer à au moins un objectif du PCDR et/ou de la CCATM et/ou du PST ;
 - Avoir un coût inférieur à 50% du montant de l'enveloppe mise à disposition par la commune pour le budget participatif défini à l'article 4 ;
 - Correspondre à une dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou proposer des dépenses permettant la concrétisation d'un évènement à portée communale (les projets liés à une dépense de fonctionnement sont exclus) ;
 - Proposer un budget réaliste et suffisamment détaillé par rapport à la description des investissements ;
 - Le projet peut néanmoins présenter un budget d'un montant supérieur au budget alloué dans le cadre du budget participatif moyennant la prise en charge du dépassement par le porteur du projet (dans ce cas, le porteur de projet devra justifier la manière dont il financera ce dépassement)
 - Détailler le déroulement de sa mise en œuvre dans le temps ;

Article 7 : Concrétisation du projet

La prise en charge des procédures administratives indispensables à la bonne gestion du projet (ex : marchés publics) est du ressort de la commune.

Les autres démarches (construction du projet, estimation, prises de contact, ...) sont du ressort des porteurs de projet (CLDR et/ou CCATM).

Annexe 2 : analyse de la recevabilité des projets

PROJET 1 : Aménagement (des abords) d'un petit oratoire à Fays-Famenne

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Lors de la désacralisation de l'église de Fays-Famenne, la cloche a été déplacée à Sohier. Ce projet vise à ramener la cloche à Fays-Famenne, à l'installer sur un support, à aménager les lieux, à placer un panneau explicatif... Le site visé est celui « du Bâti », au centre du village. Annick Mahin précise que la convention relative à la désacralisation prévoit la construction d'un petit oratoire et le retour de la cloche ; un budget existe donc. Par contre, rien n'était prévu au niveau de l'aménagement du site, ni du placement d'un panneau d'information.

Budget :

La convention relative à la désacralisation de l'église prévoit un budget de 6.200 € pour la construction d'un petit oratoire et le retour de la cloche. Le budget participatif ne doit donc concerner que l'aménagement du site... mais est difficile à estimer à ce stade !

Mise en œuvre :

Il faut d'abord installer l'oratoire avant d'aménager le reste du site.

La CLDR peut aller sur place et faire des propositions, mais la mise en œuvre sera du ressort du STC...

| Critères de recevabilité : | |
|--|---|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | OK |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectif 3 du PCDR (mettre en valeur le patrimoine, créer des espaces publics...) |
| 4. Coût < 5.000 € | OK |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale | OK |
| 6. Budget réaliste et détaillé | Pas possible actuellement |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | / |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | Pas possible sans savoir à quoi ressemblera l'oratoire → délai de mise en œuvre incertain |

PROJET 2 : Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir faire

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Il s'agirait d'organiser une journée d'activités pour les enfants et leurs grands-parents, afin de multiplier les échanges entre les générations.

Les idées d'activités ne manquent pas : formation au numérique, initiation à la photo, cours de pâtisserie, jeu de piste (avec des cadeaux à gagner), géocaching, ludothèque...

Le budget servirait pour la communication, les cadeaux, les formateurs...

Des membres de la CLDR sont prêts à se mobiliser pour le jour J (accueil, installation et rangement, bar...), sachant que certaines activités seraient animées par des professionnels (photo, pâtisserie...). Mais, il faudrait aussi préparer l'activité bien en amont (programme, contacts, communication...) : qui pourrait prendre en charge cette coordination ?

Localisation :

Wellin (maison des associations...)

Budget :

- Communication : toutes-boîtes, affiches, réseaux sociaux
- Formateurs (photo, pâtisserie...)
- Petits cadeaux (pour le jeu de piste, le géocaching...)

Mise en œuvre :

- Préparation de l'évènement : date, lieu, contenu précis, recherche des animateurs, organisation générale...
- Communication : préparation des supports, diffusion...
- Aide de membres de la CLDR le jour J

| Critères de recevabilité : | |
|--|--|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | OK |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectif 9 du PCDR (pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités) |
| 4. Coût < 5.000 € | OK |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale | OK |
| 6. Budget réaliste et détaillé | Pas à ce stade mais faisable |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | / |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | OK en passant par un prestataire de service pour s'occuper de toute l'organisation. |

PROJET 3 : Installation de bancs sur le circuit de la Calestienne

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Cette belle promenade fait 7,6 km, mais ne compte aucun banc. L'idée est d'en placer quelques-uns, à des endroits stratégiques.

Remarque : les participants constatent aussi l'absence de toilettes publiques. Une solution simple n'est pas évidente ; même les toilettes sèches demandent un minimum d'entretien. Evidemment, en cas d'urgence, le promeneur dans le besoin fera le nécessaire dans la nature... ce qui risque de miner les abords des bancs et sentiers. L'idéal est d'enterrer ses excréments... ce qui n'est pas toujours évident dans un sol caillouteux. La proposition est donc d'équiper chaque banc d'une pelle ou d'une pioche 😊.

Localisation :

Préciser l'implantation des bancs

- En fonction du statut de propriété (pas sur le territoire de Beauraing, ni sur terrain privé)
- En fonction de l'espace disponible

Budget :

Prix d'un banc : varie de 200 à plus de 1.000 € selon la taille, les matériaux, la finition...

Les bancs avec accoudoirs prévus à Sohier (circuit PMR) sont à 739 € pièce (en Douglas autoclavé)

Voir aussi pour conserver une certaine homogénéité au niveau du mobilier public installé par la commune à divers endroits.

Placement par le STC

Mise en œuvre :

- Vérification du statut de propriété (commune)
- Repérage des lieux par la CLDR (choix des lieux et du type de mobilier)
- Commande
- Placement par le STC

| Critères de recevabilité : | |
|--|--|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | OK |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectifs 3 (convivialité), 4 (mobilité douce) et 6 (tourisme) du PCDR |
| 4. Coût < 5.000 € | OK |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale | OK |
| 6. Budget réaliste et détaillé | Pas à ce stade mais faisable |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | / Possibilité de solliciter le CGT |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | Le STC devra s'occuper du placement et de l'entretien |

PROJET 4 : Achat d'une joëlette à assistance électrique et promotion

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

L'Office du Tourisme dispose d'une Bécasine (chaise roulante tout terrain) depuis plus d'un an, mise à disposition gratuitement pour les personnes à mobilité réduite, mais elle n'est jamais utilisée faute d'avoir des parcours adaptés. Néanmoins, la commune travaille avec le Parc naturel d'Ardenne méridionale pour proposer plusieurs circuits dont une promenade au départ de Sohier qui sera équipée. Avant la fin de l'année, un banc (avec accoudoirs) et un banc-table adaptés aux PMR seront installés sur le haut du village (vers Fays-Famenne).

La proposition est d'acheter une joëlette à assistance électrique et d'en faire la promotion (communication, organisation d'une promenade...).

Localisation :

Commune de Wellin

Budget :

- Joëlette eMotion, fauteuil roulant de randonnée avec assistance électrique : 6995 € TTC (<https://www.joëletteandco.com/project/emotion/>)
- Joëlette électrique de GSAB-Aventures : 7075 € TTC (<https://www.gsab-aventures.com/fr/produit/produits-fr/outdoor-handi/joëlette-fr/joe-joelette-electrique/>)

Mise en œuvre :

- Demandes de prix
- Acquisition
- Communication
- Gestion par l'Office du Tourisme (stockage, location...)

| Critères de recevabilité : | |
|--|--|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | OK |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectifs 4 (mobilité douce) et 6 (tourisme) du PCDR |
| 4. Coût < 5.000 € | NON |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale | OK |
| 6. Budget réaliste et détaillé | OK |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | ? CGT ? AVIQ ? Parc naturel d'Ardenne méridionale ? ... |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | L'OT devra s'occuper du stockage, des locations, de l'entretien... |

PROJET 5 : Promotion des appareils de fitness placés devant la Maison des Associations

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

L'utilisation de ces appareils n'est pas évidente. Il s'agirait de trouver un coach sportif et d'organiser quelques séances de formation et d'utilisation de ces engins.

Une collaboration serait établie avec la Commission Consultative Communale des Aînés et le Centre sportif.

Localisation :

Wellin – Maison des associations

Budget :

- Promotion
- Formateur

Mise en œuvre :

- Recherche d'un coach
- Organisation de la ou des séances
- Publicité

| Critères de recevabilité : | |
|--|--|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | OK |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectif 8 du PCDR (accès aux services) et 5.b. du PST (accès à la santé) |
| 4. Coût < 5.000 € | OK |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un événement à portée communale | La portée de l'évènement sera réduite. |
| 6. Budget réaliste et détaillé | Pas à ce stade mais faisable |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | / |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | OK |

PROJET 6 : Remise en état du parcours VITA

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Le parcours VITA est situé à flanc de coteau près de la passerelle Maria. Les panneaux qui décrivent les exercices ont été refaits récemment, mais certains engins doivent être rénovés ou remplacés (troncs...).

Localisation :

21 exercices de remise en forme sont proposés sur une boucle de 2 km en pleine nature forestière. Les exercices se déclinent en 2 versions, une version « famille » et une « sportive » selon votre forme physique du moment (<https://www.cirkwi.com/fr/circuit/263382-parcours-sante-de-wellin>).

Budget :

- Achat des matériaux
- Mise en œuvre (par le STC)

Mise en œuvre :

Suite à une visite sur place ce 11 novembre 2023, il apparaît que le parcours VITA est globalement en bon état :

- Les panneaux explicatifs (bilingues) sont neufs. Seul le panneau de l'exercice n°15 est tombé et devra être refixé.
- Le balisage est en bon état, même si quelques balises supplémentaires pourraient être placées pour éviter tout doute dans le cheminement.
- Les engins sont aussi en bon état. Le support du rondin nécessaire à l'exercice 16 est cassé et nécessite une petite réparation. Evidemment, le parcours étant en forêt, les bois utilisés pour les exercices peuvent être humides, glissants...
- Un arbre déraciné est tombé à proximité de l'exercice 13 et devra être enlevé.

| Critères de recevabilité : | |
|--|---|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | OK |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectif 8 du PCDR (accès aux services) et 5.b. du PST (accès à la santé) |
| 4. Coût < 5.000 € | OK |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un événement à portée communale | NON, c'est de l'entretien et pas un investissement |
| 6. Budget réaliste et détaillé | / |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | / |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | / |

PROJET 7 : Création de parkings pour les vélos

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

L'usage du vélo est parfois limité par le fait ne de pas pouvoir l'attacher de manière sécurisée. Le projet vise à installer des parkings pour les vélos à des endroits clés (à préciser), voire d'y adjoindre des bornes de recharge.

Localisation :

A préciser !

Budget :



1200 € HTVA



400 € HTVA



1700 € HTVA

Mise en œuvre :

- Repérage des lieux où installer les range-vélos et le type de matériel, par la CLDR
- Commande des range-vélos
- Placement des range-vélos par le STC

| Critères de recevabilité : | |
|--|---|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | OK |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectif 4 du PCDR (mobilité douce) et objectif 2.b du PST (mobilité douce) |
| 4. Coût < 5.000 € | OK |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale | OK |
| 6. Budget réaliste et détaillé | Pas à ce stade mais faisable |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | / |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | Le STC devra s'occuper du placement et de l'entretien |

PROJET 8 : Aménagement d'un espace de barbecue

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Le projet est d'installer un barbecue (et remplacer le banc) rue de Margouyet (à droite en montant vers le parc à conteneurs).

Localisation :

En montant vers le parc à conteneurs, ce terrain boisé et en pente fait environ un hectare et est propriété communale. Dans sa partie basse (côté Wellin), il compte deux tables (état moyen) et une poubelle (neuve).

Budget :

- Barbecue
 - Banc, table, poubelle, places de parking... ; il faudra faire des choix !
- Voir aussi pour conserver une certaine homogénéité au niveau du mobilier public installé par la commune à divers endroits.

Mise en œuvre :

- Visite sur place avec la CLDR pour déterminer la partie du terrain à aménager et le type d'aménagement (mobilier public, barbecue...)
- Commande du mobilier choisi
- Mise en œuvre par le STC

La création de cette zone de barbecue impliquera son entretien... par le STC.

| Critères de recevabilité : | |
|--|---|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | OK |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectif 3 du PCDR (mettre en valeur le patrimoine, créer des espaces publics...) |
| 4. Coût < 5.000 € | OK |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale | OK |
| 6. Budget réaliste et détaillé | Pas à ce stade mais faisable |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | / |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | Le STC devra s'occuper du placement et de l'entretien |

PROJET 9 : Mise à disposition de « kits sécurité »

Extrait du PV de la réunion de CLDR :

Toutes les rues de la commune ne sont pas équipées de trottoirs et se promener peut être dangereux, surtout lorsque les jours raccourcissent. La proposition est d'acheter des « kits sécurité » (brassard, gilet fluo, lampe clignotante...) et de les donner à ceux qui le souhaitent.

Localisation : /

Budget :

- Brassard LED Lumineux : 10 € HTVA
- Gilet Réfléchissant : 6 € HTVA
- Lampe : très variable selon la puissance, l'autonomie...

Mise en œuvre :

- Choix du matériel pour composer le kit
- Achat
- Distribution selon des modalités à définir...

| Critères de recevabilité : | |
|--|--|
| 1. Localisation (domaine public, à Wellin) | / |
| 2. Intérêt général | OK |
| 3. Contribution à un objectif du PCDR ou du PST | OK Objectif 4 du PCDR (mobilité douce) et objectif 6.b du PST (sécurité routière) |
| 4. Coût < 5.000 € | OK |
| 5. Dépense d'investissement touchant le cadre de vie ou dépense pour un évènement à portée communale | NON |
| 6. Budget réaliste et détaillé | Pas à ce stade mais faisable |
| 7. Prise en charge du supplément si budget > 5.000 € | / |
| 8. Détail du déroulement de la mise en œuvre | / |